



APELC

Association pour la protection de
l'environnement du Lac Caribou

Objectifs et plan d'action 2005-2006

1. Assurer le suivi des activités et la survie de l'association

- ⇒ Recruter continuellement des membres, rejoindre rapidement les nouveaux propriétaires et les anciens en les sollicitant quand l'occasion s'y prête.
- ⇒ Mettre sur notre site Internet et alimenter régulièrement le carnet de bord du lac et les informations pertinentes afin de bien informer nos membres.
- ⇒ Surveiller la qualité de l'eau du lac et des ruisseaux tributaires
- ⇒ Surveiller et intervenir lorsque des interventions se font sur les tributaires du lac et s'assurer que les instances municipales et autres font respecter les règlements protégeants les lacs et cours d'eau.
- ⇒ Surveiller tous les ruisseaux tributaires du lac et voir à ce que les corrections prescrites par le biologiste de Biofilia soient réalisées
- ⇒ Faire, aux deux semaines de juin à octobre, la lecture de la transparence (turbidité) de l'eau dans les deux sections du lac
- ⇒ Accroître le partenariat entre SFLC, Montcalm et le Conseil général
- ⇒ Faire le suivi du dossier bateau auprès des diverses instances gouvernementales.
- ⇒ Maintenir les communications régulières avec les instances gouvernementales afin de réaliser le projet Caribou

2. Les sédiments et la prévention du déboisement et la promotion de la renaturalisation des rives

- ⇒ Mettre un effort particulier à s'assurer qu'aucune installation septique défectueuse ne rejette ses déchets dans le lac
- ⇒ Collaborer avec les municipalités pour le respect des normes environnementales des installations septiques.
- ⇒ Faire les pressions nécessaires auprès des municipalités pour l'application et le respect de la réglementation
- ⇒ Conscientiser tous les intervenants des conséquences graves sur notre lac, engendrées par l'érosion de toutes les sources

- ⇒ Informer les membres de l'association sur les conséquences de la destruction des rives et des avantages de la revégétalisation des techniques et composantes (arbres et arbustes)
- ⇒ Informer tous les riverains concernant la réglementation interdisant le déboisement des rives
- ⇒ En mai, organiser une activité en fonction des résultats de l'analyse du littoral faite cet été par les biologistes en collaboration avec les deux municipalités. Par la réalisation des programmes des municipalités de reboisements des municipalités, la distribution d'arbres si on peut encore en avoir du Ministère des Ressources naturelles et d'autres..
- ⇒ Informer les membres sur la documentation existante et les informer concernant des endroits où ils ont accès aux arbres et arbustes adaptés aux besoins.
- ⇒ Inciter les propriétaires à ne plus couper le gazon près du lac et à revégétaliser les rives.
- ⇒ Mettre sur pied un projet collectif de reboisement avec un objectif précis d'amélioration

3. Assurer des communications régulières avec les membres

- ⇒ Mettre à jour régulièrement notre site Web.
- ⇒ Mettre régulièrement des documents d'information aux babillards
- ⇒ Produire au moins un journal l'APEL de l'association et deux fois l'an si nécessaire.
- ⇒ Produire des communiqués d'information au besoin, par le site Internet, par courriel et les babillards
- ⇒ Tenir occasionnellement des séances d'informations et organiser des formations.
- ⇒ Participer activement aux activités des associations pour la protection de l'environnement telles que CCE, FAPEL, RAL, CRELA et informer les membres de tout sujet d'intérêt.

4. Recrutement et maintien du nombre de membres

- ⇒ Informer et solliciter les propriétaires concernant l'existence de l'APEL.
- ⇒ Avoir un plan pour accueillir les nouveaux membres et les nouveaux propriétaires.

CCE : Comité consultatif en environnement

FAPEL : Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs

RAL : Regroupement des associations de lacs de SFLC

CRELA : Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Conseil général, juin 2005